

# EPI ET RÔLE DU MEDECIN DE PREVENTION

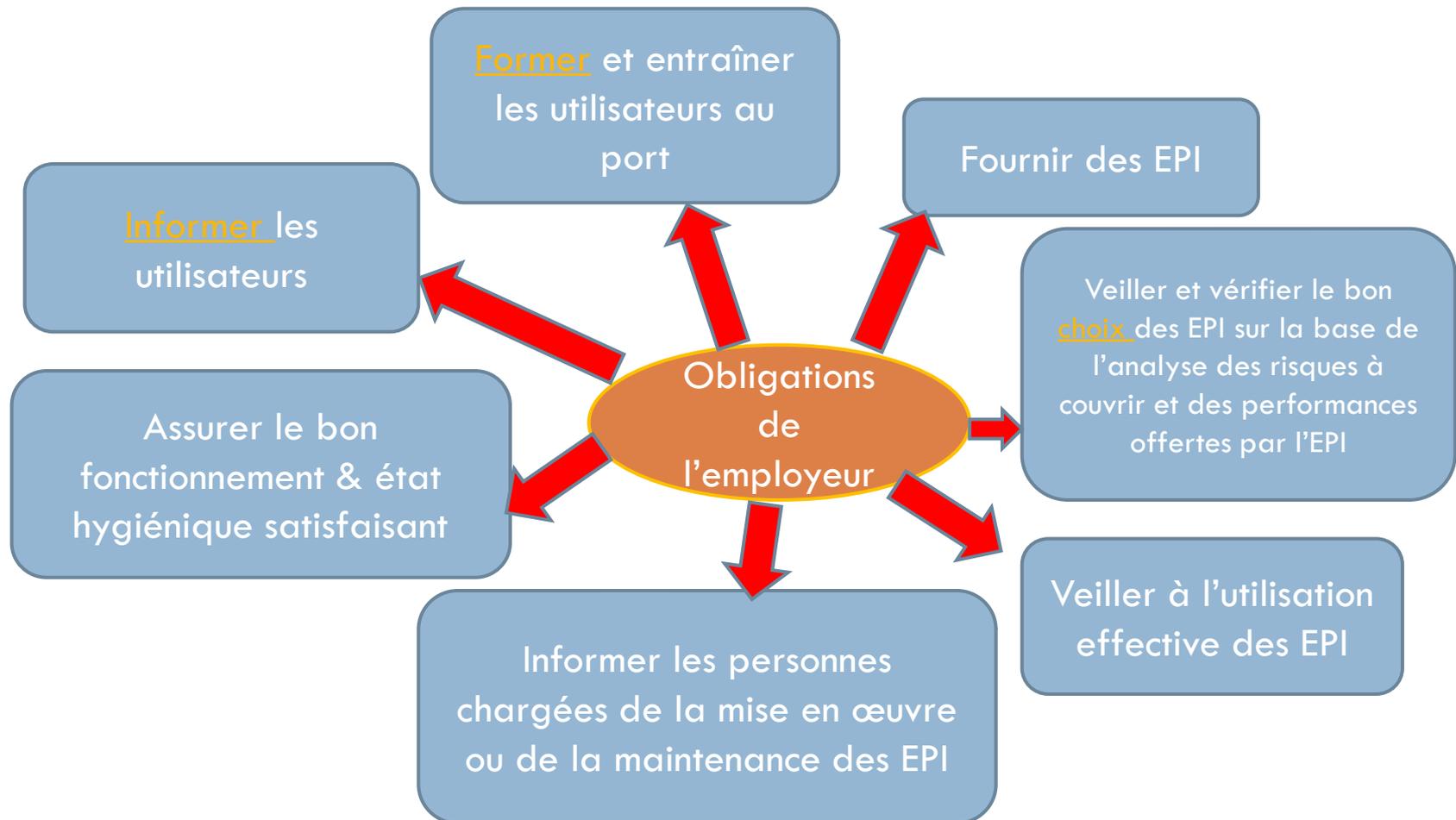
# Définition d'un EPI

(Directive européenne 89/686/CEE)

- Tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité au travail, ainsi que tout complément ou accessoire destiné à cet objectif.
- Protections cibles des EPI

Tête	Yeux visage
Ouïe	Bras & mains
Voies respiratoires	Pieds & jambes
Tronc et abdomen	Corps entier

# Obligations des employeurs



# Le choix des EPI : le regard du MP

- Le choix des EPI c'est le meilleur compromis entre le plus haut niveau de sécurité atteint et la nécessité d'exécuter son travail dans les meilleures conditions de confort.
- Efficacité de la protection
- Confort et innocuité
- Hygiéniques et d'entretien aisé
- « Acceptables » pour l'utilisateur



# Comment bien ajuster le masque?

- Placer le masque sur le visage, la barrette nasale sur le nez
- Passer les élastiques derrière la tête en tenant le masque, sans les croiser
- Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez

Vérifier que le masque est bien mis. Pour cela, faire l'essai suivant :

- Couvrir la surface du masque avec une feuille plastique propre maintenue en place avec les deux mains  
Inspirer : le masque s'écrase légèrement sur le visage. Si le masque ne se plaque pas, c'est qu'il n'est pas étanche et il faut le réajuster  
Après plusieurs tentatives infructueuses, changer de modèle car il est inadapté
- Pour enlever un masque FFP2, le retenir avec une main et enlever les élastiques de l'autre.  
Quel que soit le type de masque, le jeter dans une poubelle munie d'un sac en plastique, puis se laver les **mains**.

# Obligations des agents

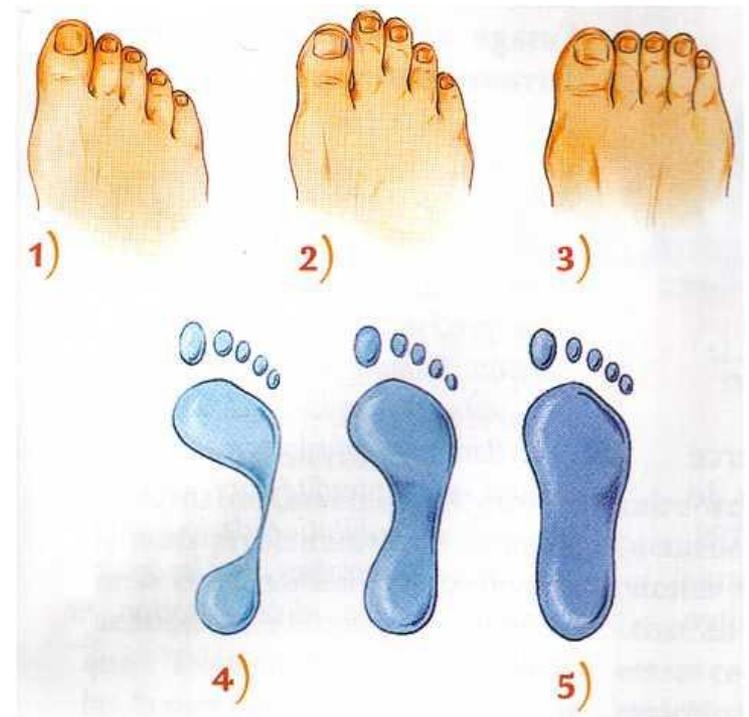
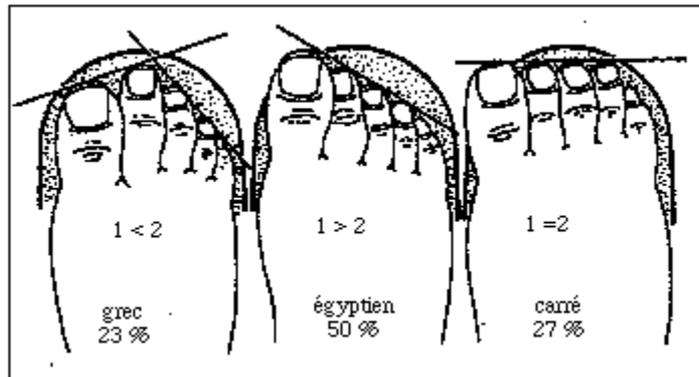
- Article L4122-1 Code du travail

Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un,

*il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.*

# La variabilité inter et intra individuelle

## □ L'exemple du pied



# Anomalies du pied acquises



**Hallux valgus (flèche rouge)  
et chevauchement d'orteils (flèche bleue)**

Copyright Dr Richard Martzolff-Encyclopédie médicale Vulgaris

# MP et EPI lors des consultations

- Idéalement l'agent apporte ses EPI : port?
- Interroger la perception des risques par l'agent et l'adéquation tâches et EPI
- Examen clinique
  - ▣ dépister inadéquation EPI/spécificités de santé pré-existantes
  - ▣ dépister conséquences « délétères » des EPI : possible maladie professionnelle
  - ▣ frein psychologique?

# En conclusion

- Rares sont les inaptitudes au port des EPI.
- L'inaptitude au port de l'EPI peut précéder une inaptitude partielle ou totale au poste de travail.
- Large palette de choix chez les fournisseurs et progrès techniques considérables.
- Importance d'associer les agents au travail collégial mené pour le choix et la dotation en EPI.